

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS AR PrePUBLIBEAU COMMUNAUTAIRE

063-200070712-20230223-DBC20230223_02-DE Reçu le 02/03/2023 Publié le 02/03/2023

N° DBC 20230223-02

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

' Membres du Bureau présents':

21

Membre du Bureau représenté :

Membres présents sans voix délibératives : 2

Total votants: 21

Date de la convocation : 15 Février2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 Février 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Daniel BERTHUCAT, Christophe DOS SANTOS, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés :

Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Éric CABROLIER, ROMEUF Didier (représenté par Christophe DOS SANTOS).

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN ECOPOLE A THIERS :
RASSEMBLEMENT DES SERVICES PUBLICS A LA POPULATION
CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'UNE RECYCLERIE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS FEDER 2023

Rapporteur: Tony BERNARD, Président

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la délibération n°20200715-05 portant délégation au bureau communautaire,

Le Président explique :

Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_02-DE Reçu le 02/03/2023 Publié le 02/03/2023

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, a intégré dans son Programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 une priorité Approches territoriales, pour accompagner deux types de territoires : les territoires urbains et les territoires non urbains, qui font l'objet d'un appel à projet spécifique. Les territoires non urbains, définis comme les communautés de communes et communes y étant incluses, ont un rôle de structuration de l'espace régional et d'animation des bassins de vie. Pour autant, ils sont confrontés aux difficultés de proposer des services, des équipements et un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants.

Pour y répondre, le FEDER a pour objectif de renforcer l'attractivité des polarités rurales via le financement d'équipements structurants culturels, sportifs, de loisirs, associatifs et de services à la population. La question de l'accessibilité des publics aux services, aux équipements dans les territoires qui en sont insuffisamment pourvus est centrale. Cet appel à projets vise à renforcer l'attractivité des territoires et répondre aux besoins de services des habitants. A ce titre, seront finançables les projets de construction, d'extension et/ou de réhabilitation des équipements structurants de type culturel, sportif, de loisir, associatif et de service à la population. L'enveloppe allouée au présent appel à projets est de 21 millions d'euros dont 10 millions d'euros en Rhône-Alpes et 11 millions d'euros en Auvergne.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) pourrait bénéficier de cette aide financière pour la conduite du projet de construction de l'Ecopôle à Thiers.

Souhaitant adapter les équipements publics aux enjeux actuels de développement et d'aménagement durable ainsi que de l'économie circulaire, tout en répondant au plus près aux besoins des usagers, la Communauté de communes a pour projet la création de l'Ecopôle. Ceci poursuit l'objectif de rassembler sur un même site l'ensemble des activités qui y sont liées. Il s'agit d'une part des services publics à la population de l'intercommunalité dédiés à l'environnement et au développement durable : l'amélioration de l'habitat, la gestion du patrimoine communautaire, l'assainissement non collectif et la prévention et gestion des déchets, et d'autre part de la création d'une recyclerie. Celle-ci doit permettre de détourner un maximum de flux d'objets de la déchèterie vers ce nouvel équipement favorisant le réemploi des déchets, après certaines étapes de réparation et/ou valorisation. Dans le cadre des objectifs poursuivis par l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », l'exploitation de la partie de la recyclerie sera confiée aux Entreprises à But d'Emploi. Ce projet d'équipement public se veut résolument exemplaire sur un plan écologique et environnemental.

Ce programme au stade du projet est arrêté à 6 231 048 euros hors taxe (sur la base des prix valeur juillet 2021, hors révisions de prix et hors hausse actuelle des prix).

Il est proposé au Bureau communautaire de solliciter une aide financière du FEDER pour un montant de 1 950 354 €.



AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_02-DE Reçu le 02/03/2023 Publié le 02/03/2023

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Maîtrise d'œuvre	865 357 €	Etat DETR	150 000 €
		Bonification DETR	
		15 % du montant HT du lot bois	132795€
Frais d'ingénierie	136 126 €	Bonification DETR	
		10 % du montant HT des lots	668 851 €
		avec clauses sociales	
		Etat DSIL	850 000 €
Travaux	6 231 048 €	Etat Fonds vert	1 000 000 €
(phase PRO)		Région (appel à projet bois local)	100 000 €
		CTDD	1 000 000 €
Travaux : révisions	457 469 €	ADEME	300 000 €
des prix		FEDER	1 950 354 €
		Autofinancement EPCI	1 538 000 €
TOTAL	7 690 000 €	TOTAL	7 690 000 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté et la demande de subvention au titre de l'appel à projet FEDER «Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes »
- Autorise le Président à demander ladite subvention ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS: 22
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 21

Membres présents : 21

Pour: 21

Membres représentés : 2

Non-participation:

Contre :0

Abstentions: 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_02-DE Reçu le 02/03/2023 Publié le 02/03/2023

